

Les copies des candidats se caractérisent dans leur ensemble par des qualités formelles satisfaisantes. Saluons le fait que peu de copies se caractérisent par une calligraphie relâchée et que bon an mal an les règles de grammaire, l'orthographe et la conjugaison soient connues et respectées par les candidats. La maîtrise des participes passés demeure néanmoins parfois perfectible et quelques redoublements de consonnes se retrouvent avec une fréquence étonnement élevée dans les copies ; nationalisation et planification ont été souvent mal orthographiées. Nous reviendrons *infra* sur la question des connaissances historiques que l'on peut légitimement attendre des candidats mais il apparaît nécessaire d'alerter les futurs composants sur le caractère pour le moins malvenu de l'utilisation de l'expression *Etat français* et ce encore plus particulièrement lorsqu'on traite de la reconstruction.

Toujours sur le volet formel, il convient de souligner les efforts faits par les candidats en matière de construction d'une introduction visant à poser le sujet, d'un plan équilibré et d'une conclusion ramassée. Cependant, il convient peut-être de revenir sur l'introduction, laquelle cette année, a semblé quelque peu artificielle dans de nombreuses copies. Celle-ci est structurée comme suit dans l'immense majorité des copies : une phrase d'accroche, liant le sujet à l'actualité ; une définition mot à mot des termes du sujet ; la reprise telle quelle de la question du sujet et l'annonce du plan. Il convient d'insister sur le fait que la définition des concepts conduit à circonscrire le sujet et s'appropriier la problématique. La question était ici essentielle : que désignent les politiques industrielles, quand sont-elles apparues dans l'histoire économique, quels sont leurs objectifs... ? De la même façon, ces définitions doivent permettre de fixer le périmètre géographique et temporel sur lequel va porter l'analyse. Enfin, il n'est pas obligatoire de reprendre telle quelle la question posée en guise de problématique. Celle-ci doit naturellement découler des définitions adoptées précédemment et donc des choix faits par le candidat. Tout ceci indique que l'introduction doit souvent être rédigée *en dernier* pour être en cohérence avec le reste du devoir.

Cela nous conduit à passer sur des questions de fond. Signalons d'abord que beaucoup de copies témoignent d'une vision caricaturale de l'économie en cherchant des oppositions frontales : on convoque donc d'hypothétiques keynésiens et de non moins hypothétiques libéraux dans une problématique « pour ou contre les politiques industrielles financées par l'Etat ». L'effet des politiques de demande est souvent considéré comme le produit d'une magie transcendante

inexplicable, il est donc inutile de s'interroger sur la soutenabilité d'une production : il suffit de s'opposer à la tyrannie du marché. De fait, compte tenu de la question posée, les copies centrées sur des considérations exclusivement macroéconomiques étaient en général d'un niveau très faible. Même si on n'a pas de grandes connaissances sur un sujet un peu pointu, on peut élaborer à partir d'exemple, et tous les candidats auraient pu penser aux champions nationaux, à Arianespace ou à Airbus... Voire aux nationalisations de 1936 et aux débats des années 1920-1930. A partir de quelques éléments, on s'interroger, notamment en introduction, sur l'origine historique du concept de politique industrielle. Analyser ses liens avec l'économie de guerre en 1914-18 et avec les débats des années trente, notamment autour de la question du dirigisme. Interroger les débats entre « planistes », défenseurs d'une régulation concurrentielle comparable à celle qui prévalait avant le premier conflit mondial et « ordolibéraux » auraient pu donner des pistes pour l'analyse des différentes options suivies au lendemain du second conflit mondial. De la même façon, définir rigoureusement le concept même de politique industrielle aurait permis de limiter des développements excessivement éloignés du sujet sur la politique monétaire, la protection sociale etc...

Sur des questions de définition, il aurait été judicieux d'interroger, comme cela fut le cas dans certaines copies, les objectifs structurels d'une politique industrielle définie comme un choix public en termes de spécialisation productive, de constitution de filières verticales ou d'une politique de visée plus horizontale axée vers la correction des défaillances de marché. L'interaction avec les politiques de concurrence aurait pu être plus aisée à mettre en lumière. Toujours sur le fond, de trop nombreuses copies ont opposé, de façon un peu trop binaire, politiques industrielles et politique de concurrence. Il convient de souligner qu'au moins pour le cas français, l'ouverture européenne s'inscrivait dans une politique de recherche de compétitivité et d'ouverture des marchés. L'opposition éventuelle entre les deux politiques ne se caractérise que par quelques décisions en matière de contrôle des concentrations et d'encadrement des aides publiques. Ensuite, si trop de copies ont présenté des développements excessifs sur les questions de change, on peut symétriquement regretter la trop faible place accordée à l'ouverture croissante des économies à partir des années soixante-dix et leurs conséquences sur l'efficacité des politiques industrielles. Enfin, regrettons l'absence dans de très nombreuses copies d'analyses relatives à l'effet de rattrapage technologique post seconde guerre mondiale vis-à-vis des Etats-Unis et de ses conséquences potentielles en termes d'efficacité des politiques industrielles. La complexification des technologies et la distribution internationale des chaînes de valeur ont également contribué à changer la donne à partir des

années soixante-dix et quatre-vingt. Les difficultés de sélection des entreprises et des secteurs prometteurs dans un environnement économique plus incertain et plus turbulent ont pu affaiblir certains des leviers traditionnels de la politique industrielle (commande publique, planification incitative etc...). Les nécessités croissantes liées aux restructurations et à l'accompagnement des reconversions industrielles auraient également gagné à être prise en compte.

Les candidats ont également, pour de nombreux d'entre eux, adopté une définition trop restrictive de la notion de politique industrielles européennes. L'histoire de la construction européenne aurait pu être interrogée pour analyser la répartition des responsabilités entre politiques de concurrence d'une part et politiques industrielles d'autre part. Le sujet invitait également à une comparaison des différentes politiques menées par les Etats. Prenons simplement l'exemple des politiques du lendemain du second conflit mondial. Les politiques suivies en France, au Bénélux, en Italie et au Royaume-Uni présentent des similitudes. Comment expliquer leurs résultats contrastés, notamment pour ce qui est du cas britannique. Le miracle allemand ne repose-t-il pas sur des bases différentes que ceux des autres Etats ? Cette voie était-elle plus robuste au vu des évolutions post années soixante-dix et quatre-vingt ? A-t-elle été imitée, le cas échéant avec quels résultats et quelles difficultés ? En d'autres termes, les candidats auraient pu mieux mobiliser leurs connaissances et leurs cours portant sur la construction européenne et sur l'histoire économique des Etats européens pour alimenter leur réflexion dans cette épreuve qui est en premier lieu une réflexion qui doit être menée à la lumière des faits historiques et secondairement s'appuyer sur la littérature économique.